
États financiers de La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière.....	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires.....	6-11

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
La Fondation du Grand Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FGM au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FGM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la FGM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la FGM.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la FGM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FGM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la FGM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 7 avril 2021

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

La Fondation du Grand Montréal
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 décembre 2020

		2020				2019
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits						
8						
Apports	249 620	26 499 544	19 120 441	45 869 605	26 258 032	
Revenus de placement réalisés	68 287	15 263 409	—	15 331 696	7 018 195	
Honoraires de gestion	1 555 791	(923 404)	—	632 387	630 181	
Honoraires d'administration	1 568 536	(1 031 151)	—	537 385	538 055	
Autres	404 542	358 227	—	762 769	287 141	
	3 846 776	40 166 625	19 120 441	63 133 842	34 731 604	
Charges						
Subventions	—	33 336 767	—	33 336 767	12 720 348	
Administration générale	1 574 285	5 027	—	1 579 312	1 420 238	
Gestion et garde des placements	1 083 372	—	—	1 083 372	872 303	
Engagement dans la communauté	281 933	332 790	—	614 723	360 041	
Primes d'assurance-vie reçues en dons	—	35 862	—	35 862	45 397	
Affaires publiques et communications	379 353	15 185	—	394 538	307 814	
Développement philanthropique	343 857	—	—	343 857	307 723	
	3 662 800	33 725 631	—	37 388 431	16 033 864	
Excédent des produits sur les charges avant la variation de la juste valeur non réalisée des placements	183 976	6 440 994	19 120 441	25 745 411	18 697 740	
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	27 500	3 270 357	—	3 297 857	6 866 807	
Excédent des produits sur les charges	211 476	9 711 351	19 120 441	29 043 268	25 564 547	
Soldes de fonds au début	1 301 040	73 015 297	143 494 242	217 810 579	192 246 032	
Transfert de variation de la juste valeur non réalisée des placements	—	(6 059 476)	6 059 476	—	—	
Autres virements	—	318 003	(318 003)	—	—	
Soldes de fonds à la fin	1 512 516	76 985 175	168 356 156	246 853 847	217 810 579	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

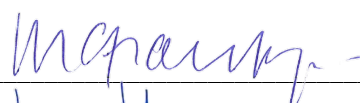

La Fondation du Grand Montréal
État de la situation financière
 au 31 décembre 2020

		2020				2019
Notes	Fonds d'opérations	Fonds de distribution	Fonds de dotation	Total	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif						
À court terme						
	Encaisse	1 880 652	2 386 311	498 791	4 765 754	5 536 300
	Débiteurs	1 489 450	—	—	1 489 450	1 988 666
	Somme à recevoir du Fonds de distribution	237 929*	—	—	—	—
	Somme à recevoir du Fonds de dotation	—	25 331 749*	—	—	—
	Intérêts et dividendes courus	—	62 551	—	62 551	67 629
3	Placements	55 479	25 035 385	184 444	25 275 308	26 785 818
	Frais payés d'avance	45 560	—	—	45 560	29 361
		3 709 070	52 815 996	683 235	31 638 623	34 407 774
3	Placements	843 156	24 407 108	193 004 670	218 254 934	185 889 758
		4 552 226	77 223 104	193 687 905	249 893 557	220 297 532
Passif						
À court terme						
	Créditeurs et charges à payer	2 380 091	—	—	2 380 091	1 952 385
	Sommes dues au Fonds d'opérations	—	237 929*	—	—	—
	Sommes dues au Fonds de distribution	—	—	25 331 749*	—	—
6	Apports reportés	659 619	—	—	659 619	534 568
		3 039 710	237 929	25 331 749	3 039 710	2 486 953
11	Engagement					
Soldes de fonds						
7	Affectations d'origine externe	—	76 985 175	167 938 707	244 923 882	216 092 090
	Affectations d'origine interne	—	—	417 449	417 449	417 449
	Non grevés d'affectations	1 512 516	—	—	1 512 516	1 301 040
		1 512 516	76 985 175	168 356 156	246 853 847	217 810 579
		4 552 226	77 223 104	193 687 905	249 893 557	220 297 532

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne « Total », étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____ , administrateur

 _____ , administrateur


La Fondation du Grand Montréal

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	29 043 268	25 564 547
Ajustements pour :		
Don en actions	(512 420)	(2 433 696)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(3 297 857)	(6 866 807)
	25 232 991	16 264 044
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	499 216	(808 894)
Intérêts et dividendes courus	5 078	16 636
Frais payés d'avance	(16 199)	8 735
Créditeurs et charges à payer	427 706	1 292 468
Apports reportés	125 051	(258 362)
	26 273 843	16 514 627
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(68 926 877)	(33 780 909)
Cession de placements	41 882 488	21 059 743
	(27 044 389)	(12 721 166)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(770 546)	3 793 461
Encaisse au début	5 536 300	1 742 839
Encaisse à la fin	4 765 754	5 536 300

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM »), constituée le 20 décembre 1999 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* et prorogée le 4 décembre 2012 en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, a pour objet de recueillir des dons principalement par voie de legs ou de fonds de dotation afin de promouvoir le développement social, les arts et la culture, l'éducation, la santé et l'environnement. De plus, la FGM peut gérer des fonds qui lui sont confiés à des fins de gestion. La FGM est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La FGM utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

a) Fonds d'opérations

Ces fonds correspondent aux fonds disponibles pour les activités courantes de fonctionnement de la FGM.

b) Fonds de distribution

Le Fonds de distribution est un fonds dans lequel la FGM enregistre les dons devant être distribués selon le désir des donateurs, les revenus de placement réalisés appelés à être distribués, les revenus de placement non réalisés afférents aux ressources détenues par le Fonds de distribution, les subventions versées ainsi que les charges qui y sont directement liées.

c) Fonds de dotation

Le Fonds de dotation comprend les éléments mentionnés ci-dessous :

Affectations d'origine externe

Ces affectations regroupent les éléments suivants :

Dotations

Les dotations comprennent les dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité ou pour une période prédéterminée, généralement pour une période minimale de 10 ans.

Plus-value non réalisée sur les placements

Cette affectation comprend la plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations qui est présentée dans le Fonds de dotation, jusqu'au moment où cette plus-value sera réalisée.

Affectations d'origine interne

Ces affectations proviennent de virements du Fonds de distribution pour protéger le capital. Ces sommes ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration de la FGM.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds d'opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports reçus devant être distribués selon le désir des donateurs sont constatés à titre de produits du Fonds de distribution. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits du Fonds de dotation.

Les dons reçus en nature, évalués à la juste valeur établie par un évaluateur indépendant, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés dans les produits du fonds auquel ils se rapportent, à l'exception des revenus de placement afférents aux placements du Fonds de dotation qui sont présentés dans le Fonds de distribution. La tranche non réalisée des revenus de placement afférente aux placements du Fonds de dotation est virée au Fonds de dotation.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la FGM devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture.

Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont présentées comme produits à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la FGM comptabilise une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Ventilation des charges

Les charges de rémunération et les contributions de l'employeur sont ventilées au prorata du temps alloué aux activités effectuées par les employés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2020	2019
	\$	\$
175 009,130 parts (153 696,937 parts au 31 décembre 2019) du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (note 4)	209 374 797	177 511 202
Actions canadiennes	25 964 280	29 521 124
Actions américaines	3 178 732	2 588 362
Actions privilégiées d'une société privée, rachetables au décès du dernier vivant des deux donateurs, dividende de 4,725 %	1 000 000	1 000 000
Prêt hypothécaire, portant intérêt au taux de 4,750 % au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, échéant en 2025	147 305	158 010
Certificats de placement garanti à court terme	3 157 220	1 754 914
Autres	707 908	141 964
	243 530 242	212 675 576
Tranche à court terme	25 275 308	26 785 818
	218 254 934	185 889 758

4. Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

La FGM gère, par l'entremise du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal, ses propres fonds et des fonds qui lui sont confiés par diverses entités.

Des états financiers distincts sont préparés pour le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal. Ce dernier présente ses placements, composés principalement de participations dans des fonds communs de placement, à la juste valeur. En date du 31 décembre, la juste valeur des fonds gérés par le Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal et le nombre de parts détenues s'établissent comme suit :

	2020		2019	
	Nombre de parts	Juste valeur	Nombre de parts	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	175 009,130	209 374 797	153 696,937	177 511 202
Fonds confiés par diverses entités	106 955,369	127 957 659	111 620,883	128 915 639
	281 964,499	337 332 456	265 317,820	306 426 841

5. Marge de crédit

La FGM dispose d'une facilité de crédit autorisée d'un montant de 100 000 \$ au 31 décembre 2020 (100 000 \$ au 31 décembre 2019), portant intérêt au taux préférentiel de base de 2,45 % majoré de 1,00 % (3,95 % majoré de 3,00 % au 31 décembre 2019). Aux 31 décembre 2020 et 2019, la marge de crédit n'était pas utilisée.

6. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources externes affectées reçues dans le cadre de campagnes de financement et de programmes pour lesquels les charges n'ont pas encore été engagées au 31 décembre 2020.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début	534 568	792 930
Apports reçus au cours de l'exercice	869 800	87 020
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(744 749)	(345 382)
Solde à la fin	659 619	534 568

7. Affectations d'origine externe

Fonds de distribution

Les affectations d'origine externe du fonds de distribution sont principalement composées des fonds dont les termes des ententes prévoient une distribution graduelle du capital à l'intérieur d'une période de 10 ans, selon les spécifications des donateurs et des revenus réalisés sur les fonds du fonds de dotation devant également être distribués selon les volontés des donateurs. Les affectations d'origine externe du fonds de distribution se répartissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Fonds devant être distribués	50 590 439	49 698 330
Revenus réalisés sur les fonds en dotation	25 331 749	22 626 425
Autres montants disponibles pour distribution	1 062 987	690 542
	76 985 175	73 015 297

Fonds de dotation

a) *Composition*

Les affectations d'origine externe du fonds de dotation se répartissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
Dotations	160 022 097	141 219 659
Plus-value non réalisée sur les placements afférents aux dotations	7 916 610	1 857 134
	167 938 707	143 076 793

7. Affectations d'origine externe (suite)

Fonds de dotation (suite)

b) Dotations

Au terme des ententes conclues entre les donateurs et la FGM, auxquelles le ministère de la Culture et des Communications du Québec ou Patrimoine canadien peuvent également être parties, certains dons demeurent la propriété de la FGM de façon perpétuelle, pour une période de plus de cinq ans, pour une période d'un an à cinq ans ou pour moins d'un an. Les affectations d'origine externe se répartissent comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
À perpétuité	131 643 795	110 984 871
Plus de 5 ans	14 235 760	19 502 859
De 1 an à 5 ans	9 404 899	6 377 717
Moins de 1 an	4 737 643	4 354 212
	160 022 097	141 219 659

Dans le cadre du programme Fonds du Canada pour l'investissement en culture (volet Incitatifs aux fonds de dotation), Patrimoine canadien encourage les organismes voués aux arts à instaurer de nouvelles sources de revenus. En vertu de ce programme, les organismes versent un don à la FGM. Ces dons appartiennent dorénavant à la FGM sous forme de dotation. Patrimoine canadien verse à la FGM une subvention de contrepartie qui doit également être conservée à perpétuité. L'usufruit généré par le fonds à perpétuité doit être utilisé pour verser des subventions annuelles à l'organisme. Depuis la création de ce programme en 2001, la FGM a reçu un montant cumulatif de 13 676 428 \$ (11 815 623 \$ au 31 décembre 2019) en subventions de la part de Patrimoine canadien. Les montants minimaux devant être maintenus à perpétuité par la FGM de la part des 40 organismes participant à ce programme totalisent 27 352 856 \$ (23 631 246 \$ au 31 décembre 2019).

8. Produits

a) Apports

Au cours de l'exercice, la FGM a reçu des apports totalisant 45 869 605 \$ (26 258 032 \$ en 2019). Les apports de 2020 incluent une somme de 35 862 \$ (45 397 \$ en 2019) relative à des primes payées pour des polices d'assurance-vie pour lesquelles la FGM est bénéficiaire du produit.

b) Revenus de placement réalisés

	2020	2019
	\$	\$
Parts du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	14 940 243	6 170 620
Autres placements	391 453	847 575
	15 331 696	7 018 195

8. Produits (suite)

c) Honoraires de gestion

	2020	2019
	\$	\$
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 555 791	1 423 645
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(923 404)	(793 464)
	632 387	630 181

d) Honoraires d'administration

	2020	2019
	\$	\$
Participants du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal	1 568 536	1 598 336
Moins : honoraires attribuables à la FGM	(1 031 151)	(1 060 281)
	537 385	538 055

9. Polices d'assurance-vie

La FGM a été désignée comme propriétaire et bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2020, le capital assuré est de 3 000 000 \$ (3 100 000 \$ au 31 décembre 2019).

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la FGM est soumise aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque auquel est exposé le rendement des placements qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des indices boursiers et du degré de volatilité de ces taux et indices.

Risque de taux d'intérêt

Une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes qui détiennent des obligations et des débentures portant intérêt à taux fixe. Le prêt hypothécaire porte également intérêt à taux fixe. Par conséquent, une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur des parts détenues par la FGM et sur le prêt hypothécaire.

Risque de change

Une tranche des placements de la FGM et des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des actions et des participations de fonds communs d'actions étrangères. Ces placements sont donc exposés aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus gagnés afférents à ces placements.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait qu'une tranche des placements du Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal dans lequel la FGM détient des parts est investie dans des fonds de revenus fixes détenant des obligations et des débentures. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ou de débentures ne s'acquitte pas de ses obligations envers un fonds à revenus fixes, ce qui aurait ultimement une incidence sur l'actif de la FGM.

11. Engagement

En vertu d'un bail, la FGM doit acquitter les dépenses annuelles liées à l'occupation de locaux. Sur une base annuelle, l'engagement est d'environ 150 000 \$ jusqu'en 2024.